



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Laurent Thévoz

QA 3033.12

Conversion des exploitations agricoles au bio dans le canton

I. Question

Les dernières statistiques publiées par Bio Suisse permettent de constater d'une part la réjouissante progression du nombre d'exploitations agricoles en Suisse (+ 220 en 2011) et le retard du canton de Fribourg en la matière. En effet notre canton avec 4,0 % de ses exploitations en mode bio est le troisième avant-dernier de Suisse alors qu'il a une des vocations agricoles les plus affirmées du pays. C'est dire le retard qu'il a accumulé en la matière, considérant par ailleurs que la moyenne nationale est de 11 %.

De manière générale, la responsabilité des autorités cantonales nous semble engagée. D'autres cantons ont pris les devants, utilisant la marge de manœuvre dont ils jouissent pour promouvoir une économie agricole plus respectueuse de l'environnement et du consommateur. C'est ainsi que le canton des Grisons, le plus avancé il est vrai, a largement dépassé la barre des 50 % d'exploitations en mode bio grâce à une politique cantonale exemplaire.

Cette situation me conduit à poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il pris connaissance du retard très important de notre canton en matière de reconversion des exploitations agricoles au système bio et comment apprécie-t-il cette situation ?
2. Le Conseil d'Etat compte-t-il prendre à court terme (2–4 ans) des mesures pour promouvoir la reconversion des exploitations agricoles au bio ? Si oui, dispose-t-il d'une stratégie intégrale en la matière, quelles sont les premières mesures envisagées et dans quel ordre ?
3. L'économie laitière de montagne représente une partie importante du secteur agricole du canton et la Suisse est contrainte, au moment même où il y a une marée de lait industriel, d'importer du lait bio d'Autriche.

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat pense-t-il prendre exemple sur le canton des Grisons, lui aussi un canton producteur de lait, pour prendre des mesures particulièrement adaptées de promotion de la reconversion des exploitations agricoles du secteur laitier fribourgeois ?

10 avril 2012

II. Réponse du Conseil d'Etat

a) Généralités

La situation de l'agriculture biologique dans le canton est régulièrement analysée. Les chiffres cités dans la question sont corrects. Selon l'Office fédéral de la statistique, en 2010, le canton de

Fribourg comptait 3,8 % d'exploitants bio. La moyenne suisse était, elle, de 10,6 %. Les statistiques de Bio Suisse montrent que le canton des Grisons, avec 54%, est un cas particulier ; les autres cantons sont au-dessous de 30 % : Obwald (27,8 %) et Glaris (20,6 %), les deux viennent-ensuite, sont également des cantons alpins. Les statistiques de Bio Suisse montrent encore que 19,9 % des exploitations sont bio en zone de montagne alors que seulement 5,4 % le sont en zone de plaine. Pour rappel, 72 % de la surface agricole utile du canton de Fribourg se trouve en zone de plaine. Au-delà du nombre de producteurs, il y a lieu d'analyser également la production. Par exemple, selon le rapport annuel de la Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales, le canton de Fribourg est leader de la production maraîchère biologique. 22,3 % de la production maraîchère fribourgeoise est en production biologique, alors que la moyenne suisse est de 14,8 %. Presque 15 % de la production biologique de légumes provient du canton de Fribourg.

La promotion de l'agriculture biologique existe depuis longtemps dans le canton de Fribourg. L'Institut agricole dispense des cours sur la production biologique à tous les agriculteurs en formation et la vulgarisation offre un accompagnement ciblé des exploitations en reconversion et des conseils spécialisés sur ce mode de production. Notons également que Grangeneuve conduit une exploitation biologique certifiée du Bourgeon à Sorens. Active dans la production de lait pour l'industrie et la production de cerfs, elle est utilisée aussi bien pour la formation professionnelle en agriculture biologique que pour des essais dans le domaine menés par la Station fédérale de recherche Agroscope, à Posieux.

Selon les chiffres de TSM Sàrl (entreprise chargée des statistiques laitières), en 2011, 75 % du lait produit dans le canton a été transformé en fromage. Selon la Surveillance du prix du lait des Producteurs suisses de lait, en mai 2012, le prix du lait bio (Cremo) est de 76,8 ct/kg alors que le prix du lait d'industrie est de 55,7 ct/kg. Le prix du lait pour la fabrication de Gruyère est de 79,27 ct/kg. Les producteurs de lait de non-ensilage destiné à la fabrication n'ont aucun intérêt direct à produire du lait d'industrie bio.

En zone de plaine, la reconversion passe par des pertes de rendements des grandes cultures qui peuvent être importantes les premières années. Ceci cumulé au fait que la production ne peut pas être commercialisée au prix bio le temps de la reconversion. Ces éléments expliquent pourquoi il y a moins d'exploitations bio en zone de plaine. Pour rendre les reconversions économiquement plus supportables, le canton de Vaud a mis en place deux mesures. Une assurance récolte qui permet d'indemniser les agriculteurs bio en cas de perte totale de rendement (maladies ou ravageur) et une contribution à l'hectare (en plaine, 500 francs par ha pour les grandes cultures et 150 francs par ha pour les prairies permanentes), durant 3 ans, pour les exploitations en reconversion.

b) Réponses aux questions

1. *Le Conseil d'Etat a-t-il pris connaissance du retard très important de notre canton en matière de reconversion des exploitations agricoles au système bio et comment apprécie-t-il cette situation ?*

La situation de l'agriculture biologique fribourgeoise s'explique assez facilement par les contraintes techniques et commerciales. La production biologique connaît actuellement un regain d'intérêt et l'IAG va accompagner les agriculteurs en reconversion. L'objectif est d'augmenter la surface en agriculture biologique dans le canton.

2. *Le Conseil d'Etat compte-t-il prendre à court terme (2–4 ans) des mesures pour promouvoir la reconversion des exploitations agricoles au bio ? Si oui, dispose-t-il d'une stratégie intégrale en la matière, qu'elles sont les premières mesures envisagées et dans quel ordre?*

Il n'y a pas de stratégie intégrale à proprement parler, mais des mesures de promotion de l'agriculture biologique existent depuis de nombreuses années dans le canton. Au niveau de la formation, depuis 2008 et l'introduction de la formation professionnelle de base standardisée, des cours bio sont dispensés à chaque agriculteur en formation.

Le Conseil d'Etat a validé dernièrement une nouvelle mesure « promotion de l'agriculture biologique » et les moyens y relatifs dans le cadre de la stratégie de développement durable. Il s'agit d'offrir des conseils gratuits aux exploitants désirant se reconvertir et également d'avoir des « fermes modèles » que les agriculteurs intéressés peuvent visiter.

Parallèlement, Bio Suisse et la DIAF ont lancé un plan d'action « bio » en collaboration avec l'Institut agricole de Grangeneuve, le FiBL, Agridea et l'Union des paysans fribourgeois. Les objectifs de ce plan sont de motiver de nouveaux agriculteurs fribourgeois à se reconvertir à l'agriculture biologique, de développer le réseau des producteurs bio de manière durable, et de soutenir les agriculteurs bio et en reconversion dans leurs démarches techniques et commerciales.

Le 26 novembre prochain aura lieu une journée de réflexion sur l'agriculture biologique. L'objectif sera d'identifier les freins à la reconversion et de trouver des solutions techniques, agronomiques et financières, en particulier pour les grandes cultures.

Il est également possible, par des mesures simples, de favoriser la consommation de produits de production biologique et locale. Dans la restauration, nous avons vu à la cantine de l'IAG qu'il est possible de proposer aux clients des produits bio à des prix raisonnables. L'introduction de produits bio dans les lieux de restauration collective de l'Etat a un effet pédagogique certain. Par quelques explications sur la provenance des produits et sur leur mode de production, l'Etat peut démontrer les effets positifs, non seulement sur le climat et l'environnement, mais aussi sur la santé, d'un repas préparé avec des produits de l'agriculture biologique de notre canton.

Il est encore à préciser que la politique agricole dépend en premier lieu de la Confédération et il y a lieu d'attendre que la PA 14-17 soit connue avant de pouvoir décider de mesures complémentaires, ponctuelles, en faveur du bio.

3. *L'économie laitière de montagne représente une partie importante du secteur agricole du canton et la Suisse est contrainte, au moment même où il y a une marée de lait industriel, d'importer du lait bio d'Autriche.*

Il est possible pour les exploitations laitières de montagne de se convertir à la production biologique sans avoir à restructurer complètement l'entreprise. Cependant, pour que la conversion soit économiquement envisageable, il est essentiel de pouvoir alors commercialiser le lait bio à un prix supérieur. La majorité des exploitations laitières de montagne du canton livrent leur lait à la fromagerie villageoise à un prix plus favorable que celui du lait industriel bio ; ces exploitations n'ont aucun intérêt à produire du lait industriel bio. Jusqu'à ce jour, les interprofessions du Gruyère et du Vacherin fribourgeois n'ont pas fait de promotion particulière pour la production biologique. Le Gruyère bio représente entre 3 et 4 % de la production totale de Gruyère. Il existe encore d'autres spécialités fromagères fabriquées à base de lait bio, par exemple le fromage « Le Poya » de Sorens.

A la fin 2011, la demande en lait bio n'a pas pu être totalement couverte par la production suisse. En 2012, la production a augmenté et couvre à nouveau les besoins. Selon TSM, la production suisse de lait bio est de 211 millions de tonnes, l'augmentation annuelle est de 1,5 %. Les producteurs de lait d'industrie fribourgeois ont également répondu positivement à la demande en lait industriel et de fromagerie bio en démarrant des reconversions. D'après les informations de l'IAG qui accompagne les agriculteurs fribourgeois en reconversion, quelque 3 millions de litres de lait bio supplémentaires sont attendus ces prochaines années.

21 août 2012